

## AVIS DE COURSE

### Match Race Lac de Moisson-Lavacourt (78)

31 mars 2018  
12 mai 2018  
13 octobre 2018  
10 novembre 2018

1<sup>er</sup> publication : mars 2019  
1<sup>ère</sup> édition, mars 2019

#### 1. AUTORITÉ ORGANISATRICE

L'Autorité Organisatrice (AO) sera le Cercle-de-Voile-de-Moisson-Lavacourt, en partenariat avec la FFVoile.

#### 2. LIEU DE L'ÉPREUVE

L'épreuve aura lieu sur le lac de Moisson-Lavacourt (Yveline).

#### 3. GRADE DE L'ÉPREUVE

Pour cette épreuve, le grade 5 a été demandé à World Sailing ([www.sailing.org/regattasearch.php?](http://www.sailing.org/regattasearch.php?)). Ce niveau peut être modifié par les membres du sous-comité « Match-Race Rankings » de World Sailing. Quand il y a de bonnes raisons de le faire, l'épreuve peut être changée de grade.

#### 4. PROGRAMME PRÉVISIONNEL

4.1. Programme prévisionnel pour chaque journée de courses :

- a) ouverture du secrétariat de course à 9 h;
- b) procédure d'inscription de 9 h à 10 h;
- c) pesée des équipages de 9 h à 10 h;
- d) réservé;
- e) premier briefing à partir 11 h;
- f) première réunion avec les Umpires à suivre après le premier briefing;
- g) réservé ;
- h) les courses se déroulent sur 1 journée;
- i) l'heure de la première course est fixée à 11 h 30;
- j) L'heure limite pour un signal d'attention le dernier jour de course sera approximativement 17 h.

4.2. Sauf si excusé par l'AO, il est obligatoire de participer au premier briefing pour les barreaux.

#### 5. ADMISSIBILITÉ DES BARREURS

5.1. Trois (3) barreaux seront invités. Seuls les barreaux invités par l'AO pourront s'inscrire à l'épreuve. Les inscriptions des barreaux des ligues d'Île-de-France et Normandie sont prioritaires. Dans le cas où il y aurait plus de demandes que de places, il sera tenu compte de l'ordre d'arrivée des inscriptions et des participations précédentes aux épreuves.

5.2. Le barreur inscrit devra rester à la barre à tout moment pendant la course, sauf en cas d'urgence.

5.3. Pour être admis à l'épreuve, tout barreur invité devra confirmer par écrit sa volonté de participer, par courriel avant la date limite précisée sur la lettre d'invitation.

5.4. Réservé.

5.5. Tous les concurrents devront satisfaire aux exigences d'admissibilité de la Règlementation World Sailing 19.2.

5.6. Tous les concurrents devront avoir un identifiant « World Sailing ID » ([www.sailing.org/isafsailor](http://www.sailing.org/isafsailor)), en s'inscrivant sur le site de World Sailing : <https://members.sailing.org/profiles/profile.php>. Les barreaux devront communiquer leur identifiant World Sailing à l'AO au moment de l'inscription.

## 6. INSCRIPTIONS

**6.1.** Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence ClubFFVoile avec mention « compétition » valide, attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non-contraindication à la pratique de la voile en compétition;
- ou leur licence ClubFFVoile avec mention « adhésion » ou « pratique », accompagnée d'un certificat médical de non-contraindication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an;
- une autorisation parentale pour les mineurs.

Le barreur sera admis après avoir rempli les formalités d'inscription, de pesée de l'équipage et après avoir payé les droits et dépôts de garantie. Tout paiement pourra être fait par chèque ou espèces.

### 6.2. Droits d'inscription

Les droits d'inscription pour l'épreuve de 80 € non remboursables par chèque à l'ordre du CVML ou en espèces doivent être réglés au plus tard le jour de l'épreuve durant l'inscription avant 10 h.

### 6.3. Caution des dommages

- A.** Une caution initiale de 200 € devra être versée à l'inscription, sauf délai prolongé par l'AO. Cette caution est la valeur maximale qui pourra être payée par le barreur à chaque incident;
- B.** Au cas où l'AO déciderait de prélever une partie de cette caution, il pourrait être demandé au barreur de la rétablir à sa valeur initiale avant d'être autorisé à poursuivre l'épreuve;
- C.** Après l'épreuve, le solde des cautions sera rendu dans les 7 jours.

**6.4.** Quand un barreur accepte une invitation et se retire avant ou pendant la compétition sans avoir préalablement reçu une autorisation écrite de l'AO, un score zéro pour cette épreuve pourra être appliqué à ses points au classement World Sailing, conformément à la réglementation 27.2.

## 7. RÈGLES

### 7.1. Les règles applicables

- A.** L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans les RCV incluant l'annexe C;
- B.** Les règles d'utilisation des bateaux s'appliqueront et elles s'appliqueront également aux entraînements. Les règles de classe ne s'appliqueront pas.

### 7.2. Modifications aux RCV

- A.** Réservé;
- B.** Ajouter à la RCV 41 : (e) une aide pour sortir de l'eau et remonter un équipier à bord, à condition que le retour à bord soit approximativement à l'emplacement de la récupération;

**C.** Les RCV C6.3 et C8.6 seront modifiées dans les IC.

## 8. BATEAUX ET VOILES

- 8.1.** L'épreuve sera courue sur des bateaux Open 5.70
- 8.2.** Deux (2) bateaux seront fournis.
- 8.3.** Chaque bateau sera équipé des voiles suivantes : grand-voile, foc et spi asymétrique.
- 8.4.** Les bateaux seront tirés au sort tous les jours ou à chaque phase de l'épreuve selon la décision du comité de course.

## 9. ÉQUIPAGE (BARREUR INCLUS)

- 9.1.** Le nombre d'équipiers (barreur inclus) sera de 3 ou 4 personnes. Tout équipier inscrit devra participer à toutes les courses.
- 9.2.** Le poids total maximum de l'équipage, déterminé avant la première course, chaque équipier portant au minimum un short et un teeshirt, ne doit pas excéder 262,5 kg et le poids moyen par équipier ne doit pas excéder 87,5 kg.
- 9.3.** Si le barreur inscrit ne peut continuer l'épreuve, le jury pourra autoriser son remplacement par un membre de l'équipage.
- 9.4.** Si un membre de l'équipage inscrit ne peut continuer l'épreuve, le jury pourra autoriser son remplacement, définitif ou temporaire, ou toute autre solution.

## 10. FORMAT DE L'ÉPREUVE

- 10.1.** Les barreurs seront répartis en un (1) groupe
- 10.2.** L'épreuve est constituée d'une phase composée de plusieurs rondes (round robin).
- 10.3.** L'AO peut changer le format, terminer ou supprimer une phase si les conditions interdisent la réalisation du programme prévu.

## 11. PARCOURS

Le parcours sera des allers-retours au vent/sous le vent avec contournements à tribord et une arrivée vent arrière.

## 12. PUBLICITÉ

- 12.1.** Les bateaux et leur équipement étant fournis par l'AO, la Réglementation World Sailing 20.4 s'appliquera. Chaque bateau sera tenu d'arborer la publicité fournie par l'AO.
- 12.2.** Réservé.
- 12.3.** Réservé.

**12.4.** Les concurrents n'auront pas le droit de réclamer pour une infraction aux règles spécifiques à la publicité (ceci modifie la RCV 60.1).

## **13. PRIX**

Aucun prix ne sera distribué.

## **14 MÉDIA, IMAGES ET SONS**

**14.1.** L'AO peut exiger la présence d'un équipement (quel qu'il soit) à bord du bateau en course et la participation des barreaux aux interviews.

**14.2.** L'AO aura le droit d'utiliser gratuitement les images, les captations vidéos et sonores, et autres enregistrements effectués durant l'épreuve.

## **15. BATEAUX ACCOMPAGNEURS**

**15.1.** Les bateaux d'accompagnateurs doivent ostensiblement arborer l'identification de l'équipe qu'ils accompagnent. Un bateau d'accompagnateur est un bateau sous la direction ou le contrôle d'une personne recueillant des informations ou transportant du matériel pour des concurrents individuels aussi bien sur l'eau qu'à terre.

**15.2.** L'AO ne fournira pas de mise à l'eau pour les bateaux d'accompagnateurs.

**15.3.** Un bateau d'accompagnateur gênant la course ou l'organisation de l'épreuve pourra entraîner l'application d'une pénalité pour le barreur ou l'équipe concernée, à la discrétion du jury.

## **16. RÉSERVÉ**

## **17. DÉCISION DE COURIR**

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

## **18. INVITATIONS**

Seuls pourront participer les barreaux qui auront été invités. Pour pouvoir être invité, vous devez formuler votre demande à l'AO en remplissant le plus tôt possible le formulaire joint.

## **19. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

Pour obtenir plus d'information, veuillez contacter :

CVML – Guillaume Soudée –

guillaume.soudee@gmail.com – 06 65 48 69 35